

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges  
13250

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Convention d'Occupation Temporaire relative à l'utilisation de locaux scolaires -  
Collège Louise Michel à Marseille.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par convention en date du 16 décembre 2016, le Conseil départemental a autorisé l'hébergement d'Inspecteurs de l'Education Nationale dans le bâtiment "administration et logements de fonction" de l'ancien collège Vincent Scotto à Marseille, vacant depuis la mise en service du collège Louise Michel.

Cette convention se terminant le 31 décembre 2019, l'Etat sollicite son renouvellement à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de trois années soit jusqu'au 31 décembre 2022.

D'une superficie de 707 m<sup>2</sup>, ces locaux sont mis à la disposition de l'Etat moyennant une redevance annuelle d'occupation fixée par les services de France Domaine à 50 000 €

L'Etat remboursera les charges relatives aux consommations d'eau au collège Louise Michel et les consommations d'électricité et de gaz au Conseil départemental.

Le présent rapport a donc pour objet de soumettre à votre approbation le projet d'AOT, joint en annexe, devant être conclu entre l'Etat et notre collectivité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL